

**PROCES-VERBAL**  
**de**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**du mercredi 20 juin 2007**

Note : voir les corrections approuvées par le Conseil le 26 septembre en page 18

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2007
3. Communications du Bureau
4. Election du Président du Conseil
5. Election de 2 Vice-Présidents
6. Election de 2 scrutateurs
7. Election de 2 scrutateurs suppléants
8. Election de 5 membres de la Commission des finances
9. Election de 5 membres de la Commission de gestion
10. Informations de la Municipalité
11. Règlement du Conseil communal
12. Comptes 2006
13. Préavis d'intention concernant la fusion des communes de Terre Sainte
14. Adhésion au Conseil régional du district de Nyon
15. Contrat de prestations des communes de Terre Sainte avec la Police cantonale vaudoise
16. Divers et propositions individuelles

-----

**1. Appel**

Sont absents et excusés : E. FLEURY  
F. GAUD  
C. HILFIKER  
H. LANDOLT  
PH. MEIER  
I. STÄBLE KAISER

Non excusés : P. BIGNENS  
O. EMERY  
M-L. GOLAZ

3 arrivées tardives dont 1 après l'élection du Président.

## **2. Procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2007**

**Aucune correction n'ayant été apportée le PV est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention**

-----

## **3. Communication du Bureau :**

P-A. SCHMIDT annonce 3 interventions (a, b, c), à savoir :

**A. M. MANCESTI** pour la présentation de l'AIP (Association Intercommunale pour l'Instruction Primaire) Pour sa première participation en tant que rapporteur et nouvellement nommé à la Commission, il a d'abord été assermenté. Il a pu ensuite se rendre compte de l'énorme travail qui est accompli au sein de l'Association (rénovations de bâtiments, création de structures de garde pour les enfants, engagement de personnels qualifiés...)

Il signale qu'au cours de cette séance C. Zundel à été élue comme Présidente du Conseil Intercommunal et F. Gavillet Vollenweider Vice-Présidente, N. Wuillemin ayant été élue à la Commission de Gestion (en tant que Présidente) Avec Paola Mascali comme Présidente du Comité de Direction, la commune de Mies se trouve très bien représentée !

Il y eu aussi présentation des comptes 2006 et, après diverses demandes d'éclaircissements, ils ont été approuvés. Madame I. Jouini, Directrice des UAPE est venue nous parler de LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) qui a vu le jour le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et qui exige, entre autre, 1 éducateur pour 12 enfants (ce qui n'est pas le cas actuellement, d'où création de nouveau postes)...

**B. N. WUILLEMIN** demande pourquoi, alors que la date du 11 juin avait été réservée lors de la séance du 21 mars dernier pour une séance d'information sur les projets prévus Au Sorbier, personne n'a été averti du report de cette séance à une date ultérieure ?

P. ENGELBERTS présente ses regrets et dit vouloir endosser la responsabilité de ce malentendu ; il pensait que, comme cette date n'avait pas été confirmée, tout le monde aurait compris que la séance n'avait pas lieu. La séance a été reportée car il manquait certains éléments.

**C. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX**, pour la Commission de l'Environnement, souhaite informer le Conseil Communal du déroulement de la procédure d'élaboration du Plan de Quartier « Les Crénées » et sur le rôle qu'elle a joué jusqu'à présent (depuis 2 ans)

- En août 2005 le bureau d'urbanisme GEA, mandataire de la SI « Les Crénées » avait remis à la Municipalité une procédure qui prévoyait plusieurs séances de concertation, dans la phase d'élaboration du projet, avec les Commissions de l'Environnement et des Travaux.
- Cette procédure n'a pas été suivie, les Commissions n'ayant pas été impliquées dans l'élaboration proprement dite du projet qui a fait l'objet d'une simple séance en mars 06
- Juillet 2006, la Municipalité a envoyé le projet de plan de quartier aux Services cantonaux sans que les Commissions de l'Environnement et des Travaux n'aient pu se prononcer sur son contenu.
- Fin de l'été 2006, les Commissions ont pu prendre connaissance du Plan de quartier et de son Règlement. Des remarques ont été formulées conjointement avec la Commission des Travaux et ont été transmises à la Municipalité qui, en les appuyant, les a fait suivre aux services Cantonaux. La SI des Crénées, par le biais de son avocat, a réfuté, par la suite, la plupart des remarques formulées par les Commissions.
- Il y a notamment discorde sur les aménagements nautiques, dans ce secteur de rives naturelles et sur les mesures de protection liées à la présence de la réserve naturelle,

mesures rendues nécessaires par la densification de l'habitat sur le domaine (construction jusqu'à 16 logements à cet endroit)

- La Commission réclame la stricte application des mesures prévues dans le Plan Directeur des Rives du Lac Léman qui est le document de référence (art.13.2 du PGA/RPGA)
  - Pro Natura Vaud suit ce dossier de très près car le domaine des Crénées est une zone de protection biologique supérieure et secteur de rives à vocation naturelle ainsi qu'une réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale.
  - Une séance de concertation et de synthèse, convoquée par la Municipalité, aura lieu le 2 juillet prochain (repoussée depuis lors en septembre) avec l'administrateur des Crénées, le bureau GEA et les Commissions des Travaux et de l'Environnement.
- M. JOCHAUD-DU-PLESSIX indique que ces Commissions espèrent que leurs points de vue seront davantage pris en compte par l'initiateur du projet si l'on veut garantir à long terme et pour les générations futures ce patrimoine naturel exceptionnel.

A. BAERTSCHI lit, ensuite, en remplacement de C. HILFIKER rapporteur mais retenu à l'étranger, le rapport de la Commission des Travaux : Les réponses données à la Commission, suite aux remarques formulées en août 2006 sur la première version du projet de plan de quartier, ont toutes été négatives et sur un ton défensif. Il n'existe pas de plan d'ensemble comprenant la totalité des éléments pouvant être réalisé selon dispositions du PLQ, compte tenu des mesures de protection touchant l'ensemble du domaine des Crénés, la zone doit être réglementée par des normes plus restrictives que celles concernant la zone résidentielle du lac. Il serait d'ailleurs utile d'établir une comparaison entre la situation selon la réglementation ancienne, respectivement celle applicable à la zone limitrophe (zone résidentielle du lac) selon le nouveau PGA et les dispositions prévues par le PLQ.

Le plan des zones en 1985 prévoyait en tous 16 logements (avec ceux existants déjà)

En 2000 le plan Directeur des Rives du Lac (PDRL) indique une affectation en « **zone de protection offrant éventuellement quelques droits à bâtir** »

Or, le projet actuel prévoit la création de ...16 logements (avec ceux existants déjà)

La Commission des travaux demande un plan sur lequel serait reportée la totalité des aménagements possibles : constructions principales, secondaires, jardin, dépendances, piscines, tennis, parking, constructions souterraines et constructions liées au lac. Que soit pris en compte les surfaces au plancher brut (SBP) indiquées dans le projet pour les bâtiments existants, après les transformations déjà autorisées. La Commission des Travaux relève également la hauteur au faite autorisée à 12m50 pour certains périmètres alors qu'elle n'est autorisée à 10m50 pour le reste de la zone résidentielle du lac ! Elle demande aussi si une zone de 20m de large en bordure de la rive restera libre de tout aménagement et si le morcellement de la propriété envisagée (à reporter sur le plan) prend en compte la protection de la réserve et de ses alentours et de préciser les conséquences que cela va entraîner.

La Commission des Travaux s'inquiète du fait que la décision Cantonale de classement, en cours de préparation, ne prévoient pas de zone tampon en dehors du périmètre de la réserve et s'interroge sur l'opportunité de prévoir une mesure physique de délimitation voire une clôture de la réserve. Enfin, la Commission des Travaux demande à ce qui la procédure de consultation et de mise à l'enquête soit mise à jour (la dernière version disponible datant d'août 2006) et que la commission soit informée du rôle qu'elle est sensée jouer pour les prochaines étapes de la procédure. La Commission des Travaux indique que la SI « Les Crénées » représentée par son mandataire, s'est engagée à consulter les commissions avant que les documents soient envoyés aux services cantonaux pour approbation finale

Le Président fait remarquer que quand bien même il a jugé utile de laisser la parole à MM. JOCHAUD-DU-PLESSIX et BAERTSCHI qui ont souhaité intervenir, en principe les commissions opinent après que la Municipalité ait présenté un préavis. Dans ces circonstances et dans la mesure où cela concerne quelqu'un qui est présent à l'assemblée, il lui paraît équitable de pouvoir donner la parole à M. HUG en sa qualité d'administrateur de la S.I. LES CRENEES.

B. HUG se dit très surpris par cette intervention, il aurait préféré en être avisé avant l'assemblée. Une séance en mai dernier a été faite avec l'Urbanisme, la Municipalité et certains membres des Commissions, mais celle-ci n'a pas permis d'avancer et plusieurs services de l'Etat qui doivent encore se prononcer. Aucune décision n'a donc été prise. Il confirme que le dossier sera présenté à la Municipalité et aux Commissions avant l'envoi du projet final au Canton. La SI « Les Crénées » essaye de faire au mieux pour trouver un projet équilibré. Il sait que certains cherchent à le présenter comme un promoteur ; ce qu'il n'est pas.

P. ENGELBERTS parle pour la municipalité qui est au clair avec les discussions qui doivent avoir lieu. Il y aura encore des modifications au projet après les dernières informations et de toute façon le dossier ne partira pas au SAT avant d'avoir été bien ficelé.

Mme CAVIN indique que le dossier a été envoyé et n'avait que pour but de gagner du temps vu les procédures administratives très longues et qu'il n'était pas question d'éviter les consultations des commissions.

P.-A. SCHMIDT reprend la parole pour demander aux Conseillers si le point 11 à l'ordre du jour « Règlement du Conseil Communal » ne devrait pas être renvoyé en Commission pour discussion car il y a encore trop de corrections demandées après l'envoi de notre courrier du 23 mars demandant aux conseillers de formuler leurs remarques pour le 20 mai ? A réception des modifications opposées de l'un ou l'autre des conseillers, il est apparu en effet préférable de donner ces remarques à la Commission pour qu'elle puisse les analyser et nous conseiller utilement.

La question du renvoi en Commission sera posée lors du point 11 de l'ordre du jour.

-----

#### **4. Election du Président du Conseil :**

P.-A. SCHMIDT indique qu'après avoir présidé pendant 10 ans le Conseil, il s'était interrogé de savoir s'il allait se représenter dans la mesure où beaucoup de projets qui lui tenaient à cœur étaient maintenant réalisés. Il avait pris toutefois la décision de le faire sur la base d'un projet qui lui tient beaucoup à cœur, à savoir celui de la fusion des communes de Terre-Sainte. Il demande toutefois si quelqu'un d'autre se présente.

A. BAERTSCHI demande s'il n'est pas judicieux de désigner une femme à ce poste ? A cet effet, il propose G. MARCHAND première Vice-Présidente, qui accepte, ce d'autant que son engagement professionnel à mi-temps lui laisserait assez de temps pour cette fonction.

M. J.L. RAY appuie cette proposition en faisant remarquer que les interventions de P.-A. SCHMIDT pourraient être tout aussi utiles, voire même plus libres s'il ne siégeait pas en tant que Président.

Sous l'autorité du vice-président J. WILDBERGER, la votation à bulletins secrets est organisée. 35 bulletins ont été distribués.

Résultat : **G. MARCHAND est élue sous les applaudissements avec 19 voix**, 1 bulletin blanc  
P.-A. SCHMIDT obtient 15 voix et passera la main dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007

-----

## 5. Election de 2 Vices-Présidents du Conseil :

Pour le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Pour le premier vice-président, J.-L. RAY propose d'élire à ce poste P.-A. SCHMIDT qui connaît bien les dossiers.

M. P.A. SCHMIDT indique qu'il est d'accord de se présenter de façon à pouvoir obtenir une certaine légitimité dans le cadre du groupe intercommunal en vue de l'étude des fusions des communes de Terre-Sainte.

M. BAERTSCHI propose la candidature de M. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX qui accepte de se présenter.

M. J. WILDBERGER indique qu'il est aussi intéressé à se représenter à cette fonction.

M. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX propose également M. F. BUENSOD, qui le remercie, mais qui lui indique ne pas être intéressé par la fonction.

Une votation à bulletins secrets est organisée. 36 bulletins ont été distribués (+1 par rapport à l'élection du Président car 1 conseiller est arrivé en retard).

**P.-A. SCHMIDT est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président, sous les applaudissements, avec 23 voix**

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX obtient 11 voix

J. WILDBERGER obtient 2 voix

Les 2 viennent ensuite se présenter à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

2<sup>ème</sup> Vice-Président :

Votations à bulletins secrets, 36 bulletins ont été distribués.

**H. JOCHAUD-DU-PLESSIX est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président, sous les applaudissements, avec 20 voix**

J. WILDBERGER obtient 14 voix, 2 bulletins blancs

-----

## 6. Election de 2 scrutateurs :

**Marianne SHELDON et Ariane WINIGER** se représentent.

En l'absence d'autres candidats, elles sont reconduites dans leurs fonctions, sous les applaudissements.

-----

## 7. Election de 2 scrutateurs suppléants :

**Alexandra HEPP, Sandra GORGERAT-BARBEAU et Anne-Pascale MARCHAND** se représentent.

Comme précédemment, personne d'autre ne se proposant, ces dames sont reconduites dans leurs fonctions sous les applaudissements.

-----

**8. Election de 5 membres de la Commission des finances :**

**Bruno HUG (rapporteur), Salvatore MASCALI, Serge MIR, Stephen MOSES et Fabiola GAVILLET VOLLENWEIDER** se représentent.

Toujours sans autres candidats, ces personnes sont reconduites dans leurs fonctions sous les applaudissements.

-----

**9. Election de 5 membres de la Commission de gestion :**

**Olivier EMERY, Susanna MEYLAN, Geneviève PERRIN, Emile PETTINAROLI et Jean-Luc RAY (rapporteur)** se représentent en l'absence de tout autre candidat.

Ils sont donc reconduits dans leurs fonctions sous les applaudissements.

-----

**10. Informations de la Municipalité :**

P. ENGELBERTS :

- **Sorbier** : mise à l'enquête en septembre des projets de construction présentés dans le fond de la salle du Conseil.
- **EMS « La Clairière »** : les travaux sont terminés et une nouvelle directrice a été désignée pour diriger cet établissement. Cette dame sera présentée lors de l'Assemblée Générale prévue le 4 juillet veille de la journée « Portes ouvertes »

J.-L. SEMOROZ :

- **Zone à 30km/h** se termine le 21 juin, le marquage est fait.
- **Les travaux du chemin Sous-Voie** sont terminés et le budget de CHF 450'000,- n'a pas été dépassé.
- **Le marquage après le giratoire** (tourner à gauche) vers le triangle va se faire.
- **Maison de Commune** : tout le monde a remarqué que l'entrée entre les 2 piliers à coté de l'abri bus a été fermée à la circulation afin de laisser ce passage aux piétons qui peuvent admirer le merveilleux jardin créé par nos employés aux espaces vert. Les voitures ne peuvent plus se parquer sur les graviers (sauf rares cas), des places de parking sont prévues à l'arrière et une borne escamotable a été installée côté bureau.
- **Le mur d'enceinte de la maison de commune** est très abîmé et une réfection est nécessaire. La Municipalité a demandé des devis pour la réfection du mur et pour la barrière. A ce jour il nous a été mentionné un coût d'environ CHF 80'000,-
- **Plage de Mies/Tannay** : une barrière automatique avec télécommande a été posée. Seules les personnes autorisées ont obtenu le mécanisme d'ouverture.
- **Déchetterie des Sorbiers** : les plans sont visibles à l'arrière de la salle où nous nous trouvons, le coût estimé d'un tel chantier tourne autour du million mais nous fera économiser de l'argent sur les navettes de camions moins nombreuses. Une mise à l'enquête est prévue en août. (voir réaction des conseillers au dernier point à l'ordre du jour (16))

## P. MASCALI :

- **Les promotions** auront lieu le 5 juillet et réuniront aussi bien le Primaire que le Secondaire. La fête commencera à 14h30 sur le site du Rojalets. A 17h il y aura un concert organisé par le Primaire suivi d'une grande raclette pour les familles, amis, connaissances... tout le monde est bienvenu.  
Pour une question de sécurité (déprédations, violences...), la boum est supprimée.
- **Action pour le Mozambique** : la marche organisée pour la construction d'une école maternelle dans le village de Villanculos a rapporté CHF 120'513,30 pour 5'747,50 km parcourus par les élèves du Primaire de Terre-Sainte sponsorisés par des parrains et marraines vivement remerciés pour leur générosité.  
Cette somme sera prochainement versée sur le compte de l'organisation « Enfants de Terre-Sainte / Enfants du Mozambique »

## A. CAVIN :

- **Parking de la Gare** : travaux terminés et les usagers des CFF habitants loin de la gare (un périmètre autour de ce parking a été défini et par exemple, les habitants du triangle n'y auront pas droit) peuvent se procurer une vignette auprès de l'Administration Communale au prix de CHF 10,- pour avoir le droit de s'y parquer. Sur les 3 lampes posées, une a déjà été arrachée mais la personne responsable s'est fait connaître (accrochage)  
Quelques plantations vont encore être réalisées dans quelques temps.
- **Véranda** : enfin terminée à l'exception de stores encore à poser pour ombrager la terrasse du concierge et des stores extérieurs sur les vitrages de la véranda.
- **Immeuble du Chauchay** : remplacement des fenêtres dont les boiseries étaient en mauvais état et le vitrage pas assez isolant. Les nouvelles fenêtres sont en PVC à l'intérieur et alu à l'extérieur, le vitrage est isolant (coefficient 1) Cette modification a été réalisée dans l'espoir d'économiser du mazout.
- **Sorbier** : construction de 3 petits immeubles projetés avec le bureau MTM.  
Les Commissions des Travaux et des finances se sont exprimées sur plusieurs aspects du projet tel le garage en sous-sol, les types d'appartements (2, 3 et 4 pièces), les façades, le coût... Le fruit des différentes recherches donne le résultat affiché au fond de la salle du Conseil et, contrairement à ce qui avait été dit le 21 mars, la séance d'information aura lieu en septembre (et non le 11 juin) dans l'espoir de pouvoir déposer une mise à l'enquête cet automne. Le problème de la circulation est aussi à l'étude afin que le travail du chantier ne perturbe pas trop (entrée des camions d'un côté et sortie de l'autre)
- **Agrandissement de l'école** : des offres ont été demandées pour cette réalisation nécessaire surtout pour les besoins de l'UAPE
- **Les Crénées** : réception du rapport préalable d'examen du SAT sur le plan de quartier avec préavis des différents services le 13 avril.  
Séance le 29 mai avec toutes les parties concernées.  
Le bureau d'urbanisme doit encore travailler sur différents points de vues relevés par les commissions et une nouvelle séance sera prévue non pas le 2 juillet (tous les documents ne sont pas arrivés) mais fin août (date à définir)  
Les plans sont visibles sur le mur au fond de la salle du Conseil.
- **PGA** : La SI des Crénées a retiré son recours mais l'Association des Rives Publique fait recours au Tribunal Fédéral alors que le Tribunal Administratif a donné raison à la commune de Mies. Ce recours n'ayant pas d'effet suspensif, le PGA va pouvoir être appliqué sur toutes les zones y compris la zone résidentielle du Lac.

Le débat est ouvert :

S. NCHINDA : le parking de la gare est-il réservé aux véhicules munis d'une vignette également le week-end ?

A. CAVIN : les personnes habitants à proximité ne peuvent pas y stationner et les véhicules sans vignette peuvent être verbalisés. Pour ce qui est du week-end il y aura probablement plus de souplesse ! La question sera étudiée.

F. GAVILLET : dans la perspective de l'agrandissement de l'école et vu que les handicapés peuvent être admis dans les classes, il serait judicieux de faire le nécessaire pour leur faciliter l'accès aux différents endroits.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : rend attentif la municipalité sur la pose d'un totem (Shell) sur la route Suisse et demande comment une telle chose a pu se faire ?

P.ENGELBERTS : c'est regrettable, ce d'autant plus que la municipalité a été mise devant le fait accompli : une autorisation a été demandée alors que le totem avait déjà été érigé.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : il faut faire quelque chose car l'incident risque de se reproduire, cette station service n'étant pas la seule sur le territoire de la commune.

P. CODEREY demande si on est déjà dans les divers car il tenait à parler du problème d'enlaidissement de la commune avec ce totem et il en reparlera au point 16 à l'ordre du jour.

-----

## **11. Règlement du Conseil Communal :**

Comme il l'avait indiqué sous les communications du Bureau, P.-A. SCHMIDT : propose que le « Règlement du Conseil Communal » soit renvoyé en Commission de Gestion car il y a trop d'amendements proposés (28) suite à l'envoi de notre courrier du 23 mars demandant aux Conseillers de formuler leurs remarques pour le 20 mai.

### Le débat est ouvert

J. KELLER a comparé les impératifs du Canton et le nouveau projet et estime qu'il doit retourner en commission.

M. MANCESTI appuie la suggestion et demande qu'à l'avenir, dès qu'un sujet discuté se prolonge, il doit retourner en commission pour être examiné.

J. SCHELDON demande si on peut encore donner ses réflexions ?

J.-L. RAY : une date serait nécessaire pour la réception définitive des remarques.

P.-A. SCHMIDT propose la date du 10 août pour l'envoi des dernières remarques (on gardera à l'esprit que cette date du 10 août a été ramenée au 29 juin suite aux interventions intervenues au point « divers » de la présente assemblée).

Au vote le Conseil **accepte à l'unanimité sous réserve d'une abstention, le report du point 11 de l'ordre du jour.**

-----

## **12. Comptes 2006 :**

C. FIGEAT : fait une présentation des comptes dont les chiffres sont très bons grâce à une hausse du point d'impôt et à une baisse du montant de la facture sociale (les données préalables étaient fausses), sans oublier une maîtrise des dépenses.

Ce bon résultat sera attribué à une réduction temporaire du taux d'imposition au cours des prochaines années. Le bénéfice est un peu moins important que prévu étant donné que nous avons versé CHF 150'000.-- de subvention au télésiège de la Dôle (décision prise lors du Conseil du 15.12.2004)

La différence entre l'impôt sur le revenu 2005 et 2006 est dû au fait que certains contribuables sont encore taxés sur la base des acomptes et non sur la taxation définitive. L'Administration fiscale a prélevé en 2005 des acomptes surévalués...Après l'ajustement au point d'impôt, les choses devraient rentrer dans l'ordre.

En conclusion, la conjoncture semble meilleure avec une facture sociale moins lourde mais la péréquation fédérale se pointe à l'horizon...il faut donc rester prudent.

Le débat est ouvert :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : un courrier avait été adressé au Conseil d'Etat concernant l'annulation de l'arrêté d'imposition pour notre commune (motion du 21.06.2006) suite aux différents chiffres donnés pour la facture sociale. A t-on reçu une réponse ?

P.-A. SCHMIDT : nous n'avons pas eu l'honneur d'une réponse de la part du Conseil d'Etat. Cela étant, les interventions des différentes communes n'ont pas été inutiles dans la mesure où cela a débouché sur une diminution très substantielle de l'acompte réclamé à la Commune. Le silence du Conseil d'Etat peut peut-être révéler l'embarras dans lequel il se trouve à répondre à l'incongruité que nous avons soulignée quand bien même en matière de péréquation cantonale, on peut s'attendre à tout.

P. ENGELBERTS : le Conseil d'Etat va plancher sur la modification du taux appliqué suite à toutes les remarques justifiées des communes.

C. FIGEAT donne la conclusion de l'audit concernant la tenue des dossiers de l'Administration : qualité et précision

Il remercie Madame Imboden pour son excellent travail.

Les comptes sont soumis au vote :

**Le Conseil accepte les comptes 2006 à l'unanimité moins 1 abstention.**

Une pause est accordée à 20h55 après environ 2h de débats

-----  
Reprise à 21h35

### **13. Préavis municipal d'intention commun aux 9 communes de Terre Sainte. Etude sur la faisabilité d'une fusion de communes.**

P. ENGELBERTS : La loi sur les fusions de communes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2005 Depuis cette date il y a eu sondage et travail de Commissions pour tâter le terrain. Ce préavis de fusion est proposé mais n'est pas une obligation en soi, il n'est présenté que pour rendre compte si les Conseillers sont favorables à une entrée en matière. Toutes les communes passent ce préavis élaboré en commun sur la fusion à 9.

Pourquoi fusion à 9 et non à 3 ?

Il semblerait qu'une fusion à 3 ne serait pas une bonne chose, il ne s'agirait pas de « fusion » mais d' « absorption » La fusion de 3 communes créerait une entité de moins de 3'500 habitants qui aurait moins de poids sur les décisions que celle des 14'000 habitants des 9 communes mais qui donnerait beaucoup de travail. Or, il semble de plus en plus difficile de trouver des personnes compétentes et disponibles pour le travail de la Municipalité.

Il s'est avéré au fil du temps et des concertations entre les Municipalités, après Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay, que le principe de fusion était intéressant et avantageux.

Toutes les municipalités de Terre Sainte partageaient la même optique et ont décidé de déclencher une étude sur la fusion, suite à la réunion du 21 février dernier à l'Aula du Collège de Terre Sainte à Coppet.

Les 9 communes de Terre Sainte ont déjà signé une « Charte » en 2002 pour encourager toutes formes de collaborations visant à améliorer la qualité de vie des habitants tout en maîtrisant l'aspect financier des activités concernées, tel : le Sidac, l'enseignement, l'USTS, le réseau de familles d'accueil...

L'appellation de Terre Sainte est déjà connue (le collège, le Théâtre de Terre Sainte, la région est aussi connue au-delà de nos frontières, en Italie (Arezzo) Si toutes les communes votent le principe d'adhésion on ira dans ce sens mais la décision finale reviendra au Conseil avant de faire voter la population.

Le Président souhaitant pouvoir s'exprimer, il cède sa place à la Vice-Présidente.

Le débat est ouvert :

P.-A. SCHMIDT appuie la présentation du Syndic, les 9 communes concernées sont : Mies, Tannay, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey et Crans-près-Céligny.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : rappelle qu'il y a 2 ans que le Conseil Communal a accepté le lancement d'une étude de faisabilité pour un éventuel rapprochement entre les communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois en demandant qu'une information complète soit faite sur l'avancement des travaux. Il résume l'information reçue à ce jour et les principaux éléments :  
Création d'une Commission ad-hoc le 14.12.2005

Création de 2 sous-groupes l'un pour la convention de fusion et l'autre pour la communication et l'information (voir PV du Conseil du 22.03.2006)

Mai 2006 envois d'un questionnaire tout ménage pour un sondage auprès de la population.

Le 01.11.2006, la Municipalité annonce que l'étude de faisabilité semble indiquer qu'une fusion élargie s'impose parce que la fusion à 3 représente des inconvénients qui seront expliqués ultérieurement.

Le 13.12.2006, résultat du sondage : retour de moins de 20% des bulletins envoyés, moins de 10% sont pour une fusion élargie (91 personnes sur 1481)

Qu'est devenue l'étude de faisabilité pour un rapprochement entre les 3 communes acceptée à l'origine par le Conseil, alors qu'on nous demande maintenant une fusion élargie ?

En juin 2005, le Syndic avait indiqué, « il devient difficile d'envisager de créer une entité de 12'000 ou 15'000 personnes, tout au moins dans les prochaines années » or aujourd'hui, il s'agit justement d'étudier la faisabilité d'une fusion élargie à 9 communes totalisant près de 15'000 habitants !

En nombre d'habitants la Commune de Mies ne se trouverait qu'en 5<sup>ème</sup> position et dans un conseil communal élu au scrutin proportionnel nous serions représentés par 4 ou 5 conseillers. Quel poids aurons-nous dans la nouvelle entité ? Mies est trop petite pour imposer son point de vue et les communes comme Founex, Commugny et Coppet auront plus de poids.

Notre taux d'imposition est 27% en dessous de la moyenne des 8 communes et même 34% en dessous du taux pratiqué à Commugny.

Founex	2931 habitants	71 taux impôts 07	
Coppet	2360	60	
Commugny	2337	73	
Crans-près-Céligny	1996	60	
Mies	1481	48	
Tannay	1354	65	
Chavannes-de-Bogis	1061	66,5	
Bogis-Bossey	801	65	
Chavannes-des-Bois	<u>397</u>	65	ref. Internet + Etat de VD
	14'718 habitants		

Les conseillers sont très impliqués dans les décisions au niveau local (PGA) parce qu'ils sont attachés à leur commune et à leur cadre de vie, ils s'expriment pour préserver leur environnement. L'entente communale a été privilégiée ce qui n'a jamais empêché la pluralité des opinions. Mais qu'en sera t-il en cas de fusion à 9 ?

Une entité de 15'000 habitants ne manquera pas d'attirer la convoitise des politiques, des technocrates et nos conseillés de « milice » ne pourront pas faire le poids face à ces « professionnels » habitués aux arcanes du pouvoir.

Conclusion, est-il utile d'entrer en matière pour cette étude sachant qu'en votation populaire, le projet pourrait ne pas passer la rampe de l'étude (le week-end dernier 2 communes du Val-de-Travers ont refusé la fusion à 11)

J. WILDBERGER : ce point est à l'ordre du jour justement pour savoir si on entre en matière pour aller de l'avant, c'est un projet et il n'est plus possible de rester dans son coin. Pour avoir plus de poids dans les décisions, il faut s'unir. Si le projet est refusé ce n'est pas grave mais dans ce cas, y aura-t-il dans notre assemblée des volontaires pour exercer le mandat de Municipal ?

P.-A. SCHMIDT indique qu'il ne rejoint absolument pas M. JOCHAUD-DU-PLESSIX dans son analyse et qu'il n'est pas raisonnable de choisir ou d'accepter un projet aussi important que la fusion sans que l'on ait pu étudier dans le détail tous les avantages et les inconvénients qu'implique une telle fusion. Il rappelle qu'un gros travail a déjà été accompli dans ce sens au sein du groupe d'étude intercommunal ayant réuni les représentants des trois communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois, que le groupement intercommunal s'était d'ailleurs même divisé en sous-groupes de travail pour permettre à chacun de traiter les différents aspects qu'impliquait une telle fusion, que ces premières réflexions et conclusions avaient été présentées à tous les représentants du groupe de travail intercommunal et aux membres des commissions ad hoc qui avaient été désignées par les communes concernées.

Il indique également qu'il était ressorti des différentes séances de travail qu'une fusion élargie à toutes les communes de Terre-Sainte qui le souhaiteraient, était la solution qui apparaissait la plus adéquate. Il était en effet ressorti de la consultation individuelle de chaque participant aux dernières séances de travail en question que ces derniers étaient chacun, et à l'unanimité, favorables au principe d'une fusion et avaient une préférence pour une fusion élargie. P.-A. SCHMIDT indique que c'est dans ces circonstances qu'il a été décidé d'organiser la séance du 21 février 2007 au Collège de Terre-Sainte réunissant l'ensemble des Municipalités et des Présidents de communes de toutes les communes de Terre-Sainte. Il indique qu'il a eu le plaisir de constater qu'à la fin de ladite séance, un grand enthousiasme et une unanimité semblaient se dessiner en faveur d'une fusion élargie, de sorte que toutes les Municipalités de toutes les communes ont indiqué vouloir interroger leur propre Conseil en vue de participer à un groupe intercommunal d'étude et y désigner leurs représentants de même que nommer une Commission ad hoc au sein de leur Conseil pour suivre ces travaux.

Il indique également que la presse, d'ailleurs le lendemain, s'en est déjà fait l'écho en brûlant d'ailleurs quelques étapes et en parlant d'ores et déjà de fusion, ce qui était naturellement prématuré dans la mesure où il s'agissait d'abord de l'étudier et ce qui pouvait peut-être laisser le sentiment aux lecteurs, voire à différents conseillers actuels, l'idée fautive que toutes les décisions avaient déjà été prises.

P.-A. SCHMIDT rappelle les arguments qui plaident en faveur d'une fusion. Il n'a pas de doutes sur les intérêts de la rationalisation administrative et économique. Il parle des vocations à assurer des fonctions électives et rappelle que l'autonomie des communes est de plus en plus restreinte avec une tâche administrative de plus en plus lourde, de sorte que comme l'indiquait le Syndic tout à l'heure, il deviendra de plus en plus difficile de trouver des gens compétents à même d'assurer de telles fonctions. La notion de Terre-Sainte est une réalité qui existe d'ores et déjà et qui représente quelque chose de concret sur un plan régional. Ce coin de terre particulier entre Versoix et Nyon a incontestablement un destin commun et une place particulière tant sur le plan économique que politique. Une fusion des communes débouchera selon lui sur une politique régionale plus efficace et une meilleure représentation des différentes localités qui la composent. Elle permettra une politique plus forte et crédible face aux Cantons, tant celui de Vaud que de Genève. Il estime que le nombre d'associations intercommunales recouvrant partiellement ou pratiquement totalement l'ensemble de ces communes est la démonstration de

la nécessité d'une organisation rassemblée et rationalisée à ce niveau. D'ailleurs, une fusion des communes de Terre-Sainte permettrait la reprise du pouvoir démocratique sur des décisions importantes concernant la population, qui sont prises actuellement en dehors des Conseils communaux, mais au sein de groupements ou de sociétés de communes. Il rappelle l'intérêt de se regrouper en terme de culture, d'organisation des activités, de meilleurs services à la population, de rationalisation économique. Il sait qu'un tel projet va se heurter naturellement à toutes sortes de réticences et d'oppositions. La nature a horreur du changement. Certains voudront préserver leurs petits avantages ou dicastères. D'autres, plus légitimement, pourront craindre la perte de l'identité des communes auxquelles ils sont attachés. A cet égard, il relève qu'une fusion élargie a précisément pour avantage de limiter ces risques dans la mesure où elle préserverait davantage l'identité des bourgs et villages actuels. L'intérêt de ces derniers pourrait être représenté proportionnellement au sein du Conseil communal de la future commune de Terre-Sainte. Il reconnaît que l'aspect économique lié à la fusion devra encore être étudié mieux et plus dans le détail que ce qu'il a été fait jusqu'à maintenant. Cet aspect est effectivement complexe parce qu'il ne suffit pas de comparer les centimes additionnels des communes, il y aura lieu également d'étudier leur bilan ou leurs actifs et passifs respectifs. Là aussi, il y aura lieu de ne pas avoir une vision trop courte. Il est convaincu que l'union fera la force et que l'intérêt des communes de Terre-Sainte d'un point de vue fiscal sera mieux représenté à terme si elles se réunissent au sein d'une seule et même commune dans la mesure où l'on voit très bien où amène la politique cantonale de péréquation voulue par le canton, voire les Syndics de certaines grandes villes qui la composent. Il pense que les études et les analyses montreront probablement que les différences apparaissant actuellement entre les communes au niveau du centime additionnel sont appelées à se lisser dans un avenir relativement proche et que de refuser le principe d'une fusion en vue de préserver ces acquis relève non seulement d'un manque de solidarité mais aussi d'une mauvaise compréhension de l'intérêt bien pensé à terme des habitants desdites communes. Contrairement à M. JOCHAUD-DU-PLESSIX, il pense que le résultat du sondage qui a été fait dans les 3 communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois n'est pas inintéressant, au contraire, l'expérience montre que le sondage en question a recueilli un pourcentage de réponses bien supérieur à celui que recueillent habituellement de tels sondages et que ces derniers sont souvent très représentatifs du point de vue de la population qui, le cas échéant, a d'ailleurs donné son point de vue sans avoir obtenu toute l'information et les réflexions déjà accomplies. Il invite dès lors le Conseil à accepter sans réserve le préavis de la Municipalité.

J. KELLER : est d'accord de dire qu'il faut étudier la question pour savoir si oui ou non la fusion est possible.

P. ENGELBERTS : dans le schéma directeur de Terre Sainte, actuellement, chaque Syndic veut garder son identité lors des séances et tout devient difficile et lent. En cas de fusion, les choses seraient plus simples. Les remarques de H. Jochaud-du-Plessix sont intéressantes sur les craintes que certains ressentent concernant une fusion élargie et cela vaut la peine d'étudier ces réticences. Il ne faut pas oublier que la charge des municipaux est très complexe, qu'il y a de plus en plus de dossiers à traiter, que cela prend de plus en plus de temps et qu'il faut de plus en plus de spécialistes pour traiter les dossiers.

P. CODEREY : admire l'exposé de H. Jochaud-du-Plessix et demande de mettre son texte sur Internet voire dans le Myarolan.

S. MASCALI indique qu'il est en plein accord avec les idées développées par P.-A. Schmidt.

J. SCHELDON : relève que le Canton nous incite à faire des fusions et qu'il est donc préférable d'étudier la question, d'organiser nous-mêmes les conditions de notre fusion tel qu'on le souhaite avant qu'on nous l'impose.

S. MOSES : est d'accord avec J. Keller en ce sens qu'il faut faire l'étude car il y a une réelle inquiétude de la population sur une perte éventuelle d'identité, sur une hausse d'impôts, etc.

B. GAUD : il ne faut pas oublier qu'en cas de fusion, les PGA disparaîtraient et le problème d'urbanisation se poserait. Perdre le PGA serait perdre son autonomie.

P. ENGELBERTS : c'est un point de vue mais il y a les directives du Canton et de la région. Il faut garder à l'esprit qu'une fusion n'impose pas, contrairement aux autres règlements communaux, l'harmonisation à court terme des PGA des différentes communes qui fusionneraient.

A. CAVIN : quand on se promène dans nos campagnes avoisinantes il y a peu de différence entre les villages à part le fait que Mies exige plus de surface (m<sup>2</sup>) pour construire !

A. BAERTSCHI laisse entendre qu'il n'est pas favorable à l'approbation du préavis communal dans la mesure où on n'a pas reçu de rapport de la Commission ad hoc sur la fusion à 3, et que dès lors on ne peut pas prendre position et il n'est pas logique que l'on puisse prendre une décision avant d'avoir pris connaissance d'un tel rapport.

P.A. SCHMIDT s'insurge contre une telle proposition. Il estime que le Conseil communal a suffisamment été informé de l'évolution de ce dossier, qu'il a d'ailleurs en qualité de Président décidé de faire des informations systématiques à chacune des assemblées et qu'il voit dans cette réflexion un prétexte pur et simple pour faire rejeter par le Conseil l'entrée en matière ; ce qui est inacceptable s'agissant d'une décision aussi importante pour notre avenir et celui de nos jeunes. Il serait extrêmement préjudiciable de ne pas participer à cette étude. Nous enverrions par là un message très négatif à l'ensemble des autres communes qui ne le comprendraient pas.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : relève une certaine agressivité dans les propos de notre Président à l'endroit de M. Baertschi et le regrette.

P.-A. SCHMIDT précise que s'il s'est emporté dans son propos, il ne s'agissait pas de viser personnellement M. Baertschi, mais de se rendre compte combien il était important de participer à un groupe de travail de l'ensemble des communes dont les Municipalités et les Présidents ont bien mesuré et compris l'enjeu et l'intérêt du projet. Il précise que c'est à l'occasion de ces travaux que les craintes et critiques devront être exprimées. Il formule le souhait que Messieurs Jochaud-du-Plessix et Baertschi feront part de leurs remarques à ce moment là et les invite, le cas échéant, à collaborer avec le groupe intercommunal d'étude.

G. DERIAZ appuie cette idée en disant que les personnes qui ne sont pas favorables à cette fusion devraient communiquer leur point de vue et même être entendu par le groupe intercommunal qui sera formé.

J. KELLER : il faut maintenant voter favorablement le préavis pour aller de l'avant afin de savoir à quoi on s'engage pour une telle fusion.

G. MARCHAND : résume brièvement les diverses interventions relevant bien qu'il s'agit de permettre l'étude de la fusion à 9 et que l'on est encore loin de devoir décider la fusion. Il devra y avoir préalablement acceptation par les Municipalités, par les Conseils et finalement par les citoyens des 9 communes concernées. Elle souligne qu'il y a eu lacunes d'information des populations durant ces 2 années et soumet le préavis au vote.

**Le Président : les conseillers acceptent-ils le préavis d'intention commun aux 9 communes de Terre Sainte pour une étude sur la faisabilité d'une fusion de communes ?**

**Au vote, ce préavis est accepté à la majorité des voix et 3 avis contraires.**

-----

#### **14. Adhésion au Conseil régional du district de Nyon :**

P. ENGELBERTS : lors de notre dernière assemblée (21 mars), P. Freudiger est venu nous informer et présenter les activités du Conseil régional suite à notre refus, il y a 5ans, d'y adhérer. Comme les modifications apportées aux statuts répondent à notre réserve d'alors, la question est remise à l'ordre du jour. Nyon est toujours réticente, pour des raisons politique, à adhérer au Conseil régional.

Le débat est ouvert :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : indique qu'il y a un malaise car l'avis de droit que la ville de Nyon a demandé en 2002 à Etienne Grisel (Dr en droit, avocat et professeur d'Université à Lausanne) concernant les statuts est accablant au niveau de l'article 5. Il montre au rétroprojecteur le document à disposition dans son entier sur Internet ([http://www.nyon.ch/pdf/officiel/grisel\\_avis\\_de\\_droit.pdt](http://www.nyon.ch/pdf/officiel/grisel_avis_de_droit.pdt)) :

Art.5 alinéa 1 lettre a) « L'association a pour buts : - la mise à jour du plan directeur régional »

Prof. Grisel : selon l'art. 29a LATC, « les plans directeurs régionaux sont placés dans la compétence des conseils communaux ou régionaux. Il ne paraîtrait pas admissible que cette compétence soit transférée à un conseil interrégional »

Art. 5 : Buts. Commentaire du Prof. Grisel : « ce texte est manifestement une confusion entre l'association privée (CC) et celle que les Communes peuvent former selon les art. 112 et ss LC (...) L'art. 5 ne répond pas aux exigences de définir au moins une tâche principale et éventuellement des tâches optionnelles ; il définit des objectifs très généraux qui ne peuvent être atteints que par des activités de nature très diverse (...) L'art. 5 doit être entièrement repensé, dans l'esprit des art. 112 et ss LC »

Ou encore :

Alinéa 2 « Toutes les tâches régionales ou d'intérêt régional relevant de la compétence des communes peuvent être confiées à l'association » ?

Prof. Grisel : « cette clause est incompréhensible comme telle et ne saurait produire d'effet juridique, dès lors qu'elle n'indique pas comment ni par qui les tâches en question seraient transférées (...) elle serait manifestement contraire à l'article 126 LC »

Article 33 : Participation des Communes.

Prof. Grisel : « Cet article est rédigé d'une manière tellement confuse, que son interprétation reste douteuse » A l'alinéa 1 (...) s'agit-il de trois catégories différentes ou de trois critères permettant de définir un groupe. L'incertitude est encore aggravée par l'alinéa 2 car d'après l'art. 112 al. 3 LC, seules les communes intéressées sont celles qui ont formellement accepté de participer aux tâches en question. L'art. 33 doit être entièrement remanié pour le rendre conforme à l'art. 112 al.3 LC »

Article 35 alinéa 2 : Limite d'endettement

« En cas de cautionnement, les Communes s'engageront proportionnellement à leur nombre de voix »

Prof. Grisel : « Il est évident qu'un cautionnement solidaire ne peut pas être proportionné au nombre de voix attribué à chaque commune, car il s'agirait d'une vraie contradiction dans les termes »

P. ENGELBERTS : selon une lettre reçue de Nyon (24.04.2007) les nouveaux statuts n'ont pas été modifiés malgré le remaniement des textes, les questions restent donc sans réponses.

L'art. 5, comme tout texte législatif, est général.

P.-A. SCHMIDT : beaucoup de textes sont jugés illégaux mais ils sont encore là. Il y a cependant lieu de faire attention aux frais de fonctionnement.

J. KELLER ne voit pas ce que nous apporterait cette adhésion, il n'y a pas d'arguments convainquant pour l'accepter.

P. ENGELBERTS fait remarquer que le Conseil régional a réalisé de bonnes choses et qu'il serait dommage de ne pas y adhérer et de ne pas participer aux débats.

P.-A. SCHMIDT croit qu'il faut donner à notre municipalité ce confort mais lui demander aussi de veiller au bon emploi des deniers publics.

F. BUENSOD, dans la pratique nous n'avons pas intérêt à rester à l'écart, il vaut mieux en faire partie.

S. MOSES fait remarquer que selon l'art. 32 sur la participation des communes « librement consentantes », le Conseil Régional pourrait donc s'endetter à hauteur de CHF 10'000'000,- et nous ne pourrions qu'accepter ?

B. HUG spécifie que nous pourrions, avec ces nouveaux statuts, nous retirer de l'association plus facilement (préavis de 18 mois au lieu des 24 prévus initialement et qu'il n'est plus question de 6 ans d'adhésion minimum) si nous ne sommes plus d'accord avec les décisions prises et que notre endettement ne serait alors engagé que pour notre quotité.

P.-A. SCHMIDT la question est complexe, mais tout bien pesé, nous ne devrions pas nous désolidariser une fois de plus.

J. KELLER nous fait remarquer que la solidarité est totale en droit, nous sommes engagés si les autres communes font faillites.

C. FIGEAT nous indique que pour le Sidac nous avons mis en cause la caution solidaire et demandés une modification où nous ne sommes engagés que pour notre part.

Fin des débats et votations :

Au vote, le Conseil accepte l'adhésion au Conseil Régional par 20 voix pour, 9 non et 4 abstentions.

-----

## **15 Contrat de prestations des communes de Terre Sainte avec la Police cantonale vaudoise :**

P. ENGELBERTS, nous avons actuellement la Société SDS qui est chargée de la sécurité sur tout le territoire de la commune mais cela ne suffit plus en regard des incivilités en augmentations (une personne s'est dernièrement fait braquer la nuit sur la route suisse) Le poste de police de Coppet est pratiquement toujours inoccupé et il faut se rendre à Nyon pour porter plainte. En fait, SDS et la police sont deux entités qui se complètent, en cas d'acceptation du contrat qui n'est pas un investissement démesuré, le poste de Coppet resterait ouvert (avec 6 policiers au lieu de 2 actuellement) réduisant ainsi le temps d'intervention en cas de nécessité.

Le débat est ouvert :

P. CODEREY demande le détail des interventions de SDS à part la surveillance du centre sportif, de la plage...

P. ENGELBERTS, un rapport d'intervention parvient à la municipalité régulièrement. Si des conseillers le souhaitent, ils peuvent consulter les-dits rapports.

J.-P. STREIT demande s'il y aura un retour d'investissement par exemple sur les amendes d'ordre ?

J.-L. SEMOROZ spécifie que toutes les amendes vont au Canton et qu'il serait dès lors étonnant qu'il nous soit restitué un pourcentage.

**Au vote le Conseil accepte le contrat de prestation à la majorité et 2 non**

-----

## **16 Divers et propositions individuelles :**

Le débat est ouvert :

P. CODEREY remercie la municipalité pour l'insertion du PV sur le site Internet de la commune.

J.-L. RAY revient sur le projet de réfection du mur d'enceinte de l'administration communale et demande s'il a été prévu de remonter la fontaine « Prod'Hom » au niveau du jardin ?

J.-L. SEMOROZ : non, cette partie n'est pas prévue

P. CODEREY : revient sur la pose du nouveau totem à la station Shell qui défigure le paysage et il demande à la municipalité d'agir pour le faire enlever. Il demande aussi s'il est prévu le 30km/h au chemin sous-voies ?

J.-L. SEMOROZ il n'y a pas de 30km/h prévu pour l'instant, l'étréouissement de la route avec les aménagements effectués ne permettent pas les vitesses excessives, on verra par la suite.

P. CODEREY, toujours au chemin sous-voie, y aura t-il des contrôles pour les véhicules parkés à cheval sur le trottoir et la chaussée ? Y aura t-il des contrôles radar rue de la Gare ?

J.-L. SEMOROZ, la municipalité peut demander de faire les différents contrôles.

P. CODEREY demande s'il est prévu un ralentissement avant le giratoire de la route Suisse ? Et demande aussi s'il est prévu des filets, pour éviter d'éventuels accidents, entre le terrain de jeu pour les enfants de l'école et l'entrée de la salle de gymnastique?

P. MASCALI et A. CAVIN, la réglementation est respectée et il ne semble pas nécessaire d'installer des filets.

P. CODEREY demande pourquoi il y a un panneau « Village d'Europe » à Tannay et pas à Mies ?

P. ENGELBERTS, parce que nous ne faisons pas partie des villages d'Europe.

P. CODEREY demande pourquoi il y a un panneau indiquant un poids maximum de 3,5t et livraisons autorisées au chemin des Pénys ? Il fait aussi remarquer qu'il y a, au fond du chemin des Garettes, des chalets qui semblent abandonnés et qui pourraient être squattés !

A. CAVIN précise qu'il y a 2 projets en cours pour cet endroit.

P. CODEREY demande s'il est possible de faire quelque chose pour la fête de Noël qui se déroule à l'école pour abriter les participants en cas de grand froid ou intempéries ?

P. MASCALI signale qu'il est prévu l'installation d'une tente.

E. PETTINAROLI fait remarquer que le chemin sous-voie est de largeur inégale et qu'à certains endroits, en cas de croisement avec un autre véhicule, on frôle la végétation !

J.-L. SEMOROZ indique que la haie sera prochainement taillée lorsque le temps le permettra.

E. PETTINAROLI a remarqué que l'abri de l'arrêt CFF est tagué, il demande s'il est possible d'utiliser une peinture spéciale sur laquelle ces motifs n'adhèrent pas ?

J.-L. SEMOROZ, cet abri a déjà été nettoyé et on recommencera...

S. MEYLAN demande à modifier la date prévue pour le remaniement du Règlement du Conseil communal (point 11 à l'ordre du jour) non pas au 10 août (beaucoup sont en vacances) mais au 29 juin.

P.-A. SCHMIDT soumet en votation cette modification et les Conseillers l'acceptent à la majorité des voix et 1 abstention.

M. MANCESTI demande pourquoi il y a mise à l'enquête de la déchetterie alors que l'on n'a pas encore discuté du projet ?

J.-L. SEMOROZ propose de mettre à l'enquête et s'il y a des oppositions il y aura débat.

M. MANCESTI : la question se pose sur la taille du projet qui est énorme, tout le monde est d'accord de dire qu'il faut une déchetterie mais vu la taille, sera t'elle communale ou intercommunale ?

G. DERIAZ demande si ce projet ne doit pas aller en Commission ?

P. CAVIN prévient qu'en cas de mise à l'enquête il fera recours même s'il doit aller au Tribunal Administratif.

A.-P. MARCHAND démissionne de son poste de secrétaire suppléante suite à l'élection de sa mère au poste de Présidente et demande si, à l'instar de ce qui se fait à Bassins, il ne suffirait pas d'enregistrer les débats et ensuite faire un PV de décision ?

P.-A. SCHMIDT comprend cette démission et l'approuve. Pour ce qui est du remplacement de la secrétaire suppléante, le sujet est reporté à la prochaine assemblée.

J. WILDBERGER demande s'il y a des racleurs volontaires pour les promotions du 5 juillet aux Rojalets entre 17 et 22h ?

G. DANISI-ROCHAIX demande s'il est prévu une maison de quartier pour les jeunes de la commune ?

P. MASCALI acquiesce et signale que ce projet est son bébé et qu'il va se réaliser.

Lecture de l'extrait du PV

**Au vote, le Conseil accepte l'extrait du PV à la majorité des voix**

Au final, B. HUG prend la parole pour remercier, au nom des Conseillers, notre Président P.-A. SCHMIDT du travail accompli durant ces longues années et ajoute que nous garderons de lui un souvenir réjouissant.

Applaudissements.

Fin de la séance à minuit.

Le Président

La secrétaire

P.-A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN

**Voir les corrections à la page suivante !**

Lors de la présentation du PV de l'assemblée du 20 juin 2007 à l'Assemblée communale ordinaire du 26 septembre, les corrections suivantes ont été approuvées :

**Page 3, 14<sup>ème</sup> ligne**

C'est B. GAUD qui est intervenu pour la Commission des travaux et non A. BAERTSCHI.

**Page 4, 2<sup>ème</sup> ligne**

A. BAERTSCHI n'a pas eu la parole mais il s'agit là encore de B. GAUD.

**Page 4, 2<sup>ème</sup> paragraphe**

G. MARCHAND donne lecture d'une demande de modification de B. HUG (absent) : Remplacement de la phrase : « Une séance (...) encore se prononcer. » par :

« Deux séances ont été récemment organisées, une le 14 mars réunissant la municipalité, 2 membres de chacune des commissions des travaux et de l'environnement, l'urbaniste, la S.I. les Crénées, ainsi que les différents services de l'Etat (conservation faune et nature, monuments et sites, aménagement du territoire), la deuxième le 29 mai réunissant cette fois la municipalité, 4 membres de chaque commission (environnement et travaux), les services de l'Etat ainsi que Pro Natura et Patrimoine suisse. Ces séances ont permis à chacun de s'exprimer et d'avancer, mais plusieurs services de l'Etat doivent encore se prononcer et pour plusieurs points, des solutions doivent encore être trouvées ».

**Page 5, point 5, 7<sup>ème</sup> ligne**

Il s'agit de G. MARCHAND qui propose la candidature de H. DU-PLESSIX (et non A. BAERTSCHI).

**Pages 11 et 12**

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX n'a pas souvenir que P.-A. SCHMIDT ait tenu les propos retranscrits et ressent un malaise à propos de ce PV. Il demande sur quelle base il a été fait. Par définition un PV doit refléter ce qui a été dit et il n'a pas souvenir que P.-A. SCHMIDT ait développé son opinion de manière aussi détaillée lors de la séance.

La secrétaire signale qu'aucun enregistrement n'ayant pu être fait pendant le Conseil du 20 juin, le PV a été réalisé d'après ses notes manuscrites et sa mémoire.

La Présidente passe la parole à P.-A. SCHMIDT qui précise que lors de sa prise de parole il avait fait un exposé plus long que les 2 lignes retenues par la secrétaire, c'est pourquoi il a complété le texte.

**Page 16, 20<sup>ème</sup> ligne**

P. CODEREY, n'a pas trouvé la réponse à sa question concernant le panneau de 3,5 t au chemin des Pénys.

J-L. SEMOROZ confirme que le chemin des Pénys est interdit aux poids lourds de + de 3,5 t (selon la loi vaudoise); par contre tous les camions qui livrent, par exemple du mazout, peuvent circuler pour leur livraison. Afin de répondre de manière détaillée à P. CODEREY,

J-L. SEMOROZ va demander un rapport au Service des routes pour clarifier ce point. Celui-ci sera donné en annexe avec le prochain PV.

Aucune autre correction n'étant demandée, le PV est approuvé par **36 oui**, 1 non et 2 abstentions.